COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 26 juin à 18 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Olivier COULON, Maire.

Etaient présents : M. Olivier COULON, M. François DECOOPMAN, Mme Nathalie ALEXANDRE, M. Régis VAN DE KERCKHOVE, M. Sébastien LENOIR, M. Nicolas DESANDERE, M. Axel VAN LOOY, M. Serge MINERVINI, Mme Laetitia WATTIER, Mme Nelly VEGA, formant la majorité des Membres en exercice.

Absents : Mme Aurélie MARECHAL ayant donné pouvoir à M. Régis VAN DE KERCKHOVE
M. Pascal MARECHAL ayant donné pouvoir à M. François DECOOPMAN

Madame Nelly VEGA a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire propose, afin de renforcer le service technique en période estivale, de créer un emploi pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la période allant du 30 juin 2025 au 27 juillet 2025.

Cet agent assurera les fonctions d'agent des espaces verts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide de créer, à compter du 30 juin 2025 jusqu'au 27 juillet 2025, un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique à 35 heures par semaine ;
Décide d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-2° du code général de la fonction publique.
Décide de fixer la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement saisonnier d'activité comme suit : La rémunération de cet agent est fixée sur la base de l'indice brut 367 du 1er échelon correspondant au grade d'adjoint technique.

OBJET : Demande de fonds de concours «soutien au maintien du commerce», ouverture d'une épicerie

Afin d'apporter un nouveau service sur la commune, des travaux de réhabilitation ont été réalisés au rez-de-chaussée de l'ancien logement de la Mairie, pour y accueillir une épicerie associative.

Le service bénéficiera à l'ensemble des habitants de Fournival et aux habitants extérieurs.
L'association va ouvrir l'épicerie début juillet 2025.

La commune est actuellement dépourvue de tout commerce.
Les travaux ont été réalisés par le personnel communal, des bénévoles ainsi que des élus.
Le montant des travaux réalisés est de 19 842.44€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :
- Décide de demander un fonds de concours au titre du « **soutien au maintien du**

commerce », à la Communauté de Communes du Plateau Picard au taux maximum, en vue de participer au financement des travaux ayant été réalisés pour l'ouverture de l'épicerie associative.

OBJET : Proposition d'acquisition par les domaines des parcelles E 827 et E 828

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a l'opportunité d'acquérir deux parcelles (E 827 et E 828) situées au 39 grande rue. En effet la personne qui avait la jouissance de ce bien a été placé en maison de retraite et ce sont les domaines qui ont récupéré le bien.

Le montant de l'acquisition serait de 28 000€ hors frais, pour une superficie de 746m². Il y a environ 8 ou 9 mètres de façade.
Sur la parcelle E 828, il y a des bâtiments, une grange ainsi qu'une habitation. Les bâtiments devront être détruit au vu de leurs état. Le reste de la propriété est en friche, le fond du terrain donne sur la rue du tour de ville sud.

Si la commune n'achète pas, il y a un risque pour que la propriété reste en l'état. Il y a un grand nombre de rats sur le terrain.

Après acquisition de ce bien, la commune pourrait créer une sente traversante, allant de la grande rue à la rue du tour de ville sud.
Ou faire du stationnement perméable de type Evergreen ou un mélange de cailloux et terre, comme conseillé par le CAUE. Il y a un petit besoin de stationnement, surtout lors de la location de la salle des fêtes en hiver, quand le terrain à l'arrière de la salle n'est pas praticable. Une dizaine de places de stationnement seraient appréciable.

Il est également possible de revendre en terrain à bâtir.

Des devis pour la démolition ont été demandés.

Les membres du conseil municipal estiment que le prix d'acquisition des terrains est correct.

Monsieur Nicolas DESANDERE trouve que faire du stationnement serait dommage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Décide** de l'acquisition des parcelles E 827 et E 828
- **Acte** que les bâtiments seront démolis
- **Acte** la création d'une aire de stationnement avec cheminement transversal ou revente en terrain à bâtir

OBJET : Délégation de signature, travaux d'implantation d'un pylône télécom

La commune de Fournival a été reconnue par arrêté ministériel du 23 décembre 2024, comme commune à couvrir par les opérateurs de radiocommunications dans le cadre du dispositif » couverture ciblée ». L'état a désigné Orange comme opérateur « leader » de cette opération. Nous avons donc été contacté par l'opérateur afin qu'il puisse commencer les travaux pour l'implantation d'un pylône télécom multi opérateurs. L'implantation du pylône définie par l'opérateur après étude se situe à La Gloriette.
L'opérateur a fait circuler un drone au dessus du hameau afin de définir le meilleur endroit, non visible depuis la route et avec la meilleure intégration paysagère possible.
Monsieur le Maire étant propriétaire du terrain d'implantation choisi par l'opérateur, il convient donc de donner délégation de signature à un adjoint sur ce dossier.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Donne** délégation à Monsieur François DECOOPMAN, 1er Adjoint afin de signer tous documents concernant l'implantation d'un pylône télécom sur la commune

OBJET : Validation du lieu d'implantation du terrain multisports

Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE indique que la commune de Fournival a obtenu les notifications de subventions de la part du Conseil Départemental et de la Région pour un financement d'environ 90 000€ pour la création d'un terrain multisports et parcours de santé.

Au vu de la conjoncture actuelle, le projet de logements aidés ne pouvant aboutir, Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE propose de modifier le lieu d'implantation initial, qui était sur le terrain de sports communal pour l'implanter sur le terrain de l'ancienne propriété Buquet.

Il est proposé de garder l'avant du terrain comme réserve foncière. Il y aura un accès PMR pour les agrées. Le début des travaux est envisagé en juillet 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- **Décide** que l'implantation sera sur le terrain du 12 grande rue
- **Décide** de lancer les consultations auprès des entreprises pour la création du terrain multisports et du parcours de santé.

OBJET : Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « ADTO-SAO ».

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise »,
Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,
Après en avoir débattu,

Le conseil municipal, prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.

Point sur les commissions

- **Commission travaux, voirie et urbanisme :**

- Monsieur François DECOOPMAN informe les membres du conseil que notre dossier de demande de subvention DETR pour l'année 2025 concernant les trottoirs n'a pas été retenu et qu'il sera présenté à nouveau l'année prochaine.

  Nous avons sollicité un AMO et pris un géomètre afin de faire réaliser les relevés pour les travaux de trottoirs rue des Avesnes et de sécurité routière au Plesseret.
  Coût de l'AMO 10 440€TTC et 4 758€TTC pour le géomètre.
  Monsieur Nicolas DESANDERE indique qu'il n'y a pas eu de vote pour le projet de mini giratoire et qu'il n'adhère pas à ce projet. Le conseil municipal procède donc au vote : Mesdames Laetitia WATTIER et Nelly VEGA s'abstiennent, Monsieur Nicolas DESANDERE est contre. Les autres membres du conseil sont pour, le projet de mini giratoire.

  Monsieur François DECOOPMAN propose d'installer des feux tricolores intelligents au Plesseret, afin de faire baisser la vitesse. Le montant serait de 25 000€ pour les deux feux, travaux subventionné à hauteur de 25% par le SE60. Il doit être installé en ligne droite et pas dans un carrefour. Ce type de feux récompense les bons conducteurs en les laissant passer et stoppe les conducteurs qui roulent trop vite. Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE n'est pas convaincu. Monsieur Nicolas DESANDERE indique que c'est bien de vouloir faire ralentir les gens, mais que chaque conducteur est responsable de ce qu'il fait. Monsieur François DECOOPMAN, précise que nous avons une étude qui prouve que des personnes roulent à 90km/h dans la rue du Château d'eau. Et que certains habitants excédés viennent en Mairie afin de faire remonter le problème de la vitesse.

- Monsieur François DECOOPMAN informe le conseil que des panneaux « trous en formation » ont été installés route de Bizancourt, afin d'informer les usagers de l'état de la route. La commune recherche des solutions.

- **Commission de l'école, de la jeunesse, du sport et de la communication :**

  Madame Nathalie ALEXANDRE informe le conseil municipal que la commune va bénéficier d'un nouveau moyen de communication, IntraMuros qui est une application à télécharger gratuitement et qui ne coûte rien à la commune. Elle est mise à disposition par la Communauté de Communes du Plateau Picard auprès de ses communes membres.
  IntraMuros va remplacer la Newsletter, l'application est en cours de mise en service.

- **Commission environnement, aménagement du cadre de vie, mobilité :**

- Monsieur Régis VAN DE KERCKHOVE consulte les membres du conseil municipales au sujet de futures plantations de haies. La subvention de la Région « plan un million d'arbres » nous permet d'envisager un total de 400 mètres linéaire, plusieurs zones ont été définies (au niveau du cimetière, dans la montée de La Gloriette…)

La séance est levée à 20H10.

Informations diverses

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une information a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants du lotissement, concernant le stationnement ainsi que les animaux en état de divagation. La Mairie a été averti de plusieurs problèmes avec des chats.

<u>Calvaire Wacquerie</u>
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du montant des devis pour la restauration du calvaire Wacquerie dont la base en pierre est fendue et la croix tombée.
Pour la restauration du socle en pierre, le montant est de 12 122.50€HT (14 547€TTC).
Pour la restauration de la ferronnerie, le montant du devis est de 6 485€HT (7 782€TTC).
Monsieur le Maire indique que c'est important de préserver le patrimoine, mais le coût de la restauration est élevé. Les membres du conseil municipal souhaitent que l'association A3P s'investisse et porte ce projet.

<u>Sortie au parc Astérix</u>
Au vu de la canicule, la sortie initialement prévue le 2 juillet, est reporté au 21 octobre.

<u>Préparation de Noël</u>
Afin de n'oublier aucun enfant ni adolescent lors de la distribution de Noël, les parents sont invités à faire connaitre leurs enfants en Mairie. Sans aide de leur part, nous ne pouvons garantir le bon déroulement de la distribution sans oubli.

Le Maire,
Olivier COULON

MAIRIE DE FOURNIVAL
OISE